

Fausses déclarations lors d'une plainte

Par **hafez1**, le **10/03/2011** à **11:59**

Bonjour,

Une personne a déposé plainte contre moi, j'ai reçu une ordonnance de condamnation. Dans l'ordonnance de condamnation la personne a mentionné que son sac, qui j'ai volé sous l'emprise de l'alcool contenait les choses suivantes:

Permis de séjour, carte VISA, un bracelet en or jaune, un téléphone et [b:j]n[defsm]450 frs.[/b:j]n[defsm]

Or sur le profil facebook de la personne j'ai pu voir le statut suivant:

"Je me suis fait volé mon sac, heureusement qu'il n'y avait pas d'argent dedans"

Est une preuve de fausses déclarations un statut facebook?

En effet, il semblerait qu'il n'y avait pas d'argent,

Merci de votre réponse.

Salutations

Par **Camille**, le **10/03/2011** à **13:36**

Bonjour,

450 frs au cours actuel... équivalent à zéro...

Ou alors, ce sont des francs suisses ?

Si vous ne contestez pas avoir bel et bien volé le sac, votre objection n'ira pas très loin, votre condamnation justifiée n'étant pas directement liée au contenu précis dudit sac.

Quand vous avez trop bu, vous volez leurs sacs aux personnes que vous croisez, vous ? href not found or ty

Par **hafez1**, le **15/03/2011** à **18:10**

oui se sont des francs suisses...mais là n'est pas la question que j'ai posée.

Est-ce qu'un status facebook à une valeur juridique?

Je pensais trouver une réponse sur ce forum et non être jugé, ca a déjà été fait ABE

Par **Camille**, le **16/03/2011** à **07:14**

Bonjour,

[quote="hafez1":3tfd2d3x]oui se sont des francs suisses...mais là n'est pas la question que j'ai posée.

[/quote:3tfd2d3x]

C'est bien possible, mais puisque vous ne dites pas tout, il faut bien qu'on pose des questions pour bien comprendre. Et on n'est pas chez SVP, ici. Juristudi@nt n'est pas un service de renseignements gratuits du genre Question-Réponse.

[quote="hafez1":3tfd2d3x] Je pensais trouver une réponse sur ce forum et non être jugé, ca a déjà été fait ABE[/quote:3tfd2d3x]

Poser les bonnes questions, c'est "juger" ? Si ça ne vous convient pas, vous pouvez toujours aller consulter un avocat, qui vous posera probablement exactement les mêmes questions.

[quote="hafez1":3tfd2d3x]

Est-ce qu'un status facebook à une valeur juridique?

[/quote:3tfd2d3x]

Pas spécifiquement, au sens où vous semblez l'entendre.

Si votre victime y avouait qu'elle a tout manigancé dans le but de vous faire accuser, là ce serait un peu différent.

Je répète ma question sous-jacente, mais vous n'êtes pas obligé de répondre, on n'est pas dans un tribunal, avez-vous été spécifiquement condamné, dans le dispositif, pour le vol de cet argent, ou seulement pour l'agression elle-même ?

:ymdaydream:

Image not found or type unknown